

ARRETE N° POL - 33/2024

Le Maire de la Commune de Vendargues

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de régler la circulation et le stationnement sur la Place Adrien Granier, l'Avenue de la Gare, l'Allée des Acacias, le parking Rouanet, le Boulevard Frédéric Mistral et le Parking Causel (Avenue du Teyron) afin de permettre l'élagage et la taille des arbres par **SMDA OCCITANI** pour le compte de la Métropole dans le cadre « Entretien du patrimoine arboré et Palmiers), du lundi 26 Février 2024 au lundi 04 Mars 2024.

A R R E T E

Article 1 Afin de permettre l'élagage et la taille des arbres, sur la Place Adrien Granier, l'Avenue de la Gare, l'Allée des Acacias, le parking Rouanet, le Boulevard Frédéric Mistral et le Parking Causel (Avenue du Teyron) afin de permettre l'élagage et la taille des arbres par **SMDA OCCITANI** pour le compte de la Métropole dans le cadre « Entretien du patrimoine arboré et Palmiers)

La circulation et le stationnement seront règlementés de la manière suivante :

Du lundi 26 Février 2024 au lundi 04 Mars 2024.

-Avenue de la Gare – Allée des Acacias – Boulevard Frédéric Mistral

Interdiction de stationner sous les arbres

-Place Adrien Granier – Parking Rouanet – Parking Causel (Rue du Teyron)

Parking Fermé et interdit à la circulation et au stationnement

Article 2 **Les panneaux de signalisation réglementaires, la sécurisation et la mise en place des barrières vauban seront apposés par l'entreprise pour permettre l'application des présentes dispositions.**

Article 3 Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois

Article 4 Le Directeur Général des Services, la Gendarmerie de Castries, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera :

- Transmise à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Castries
Aux responsables de sociétés de transport en commun

Mise en ligne le 19/02/2024

Le Maire,

Guy LAURET

